

Primo Information

Les droits et les devoirs

▶ La procédure d'asile en Suisse

- L'asile en suisse et dans le monde
- La procédure d'asile
- Les statuts et les permis
- L'intégration



L'asile dans le monde

Les réfugiés fuient les conflits ou la persécution. Ils sont protégés par le droit international.

Les réfugiés ne peuvent pas être renvoyés vers des situations où leur vie et leur liberté sont en péril.

L'UNHCR travaille pour protéger les millions de réfugiés dans le monde.



[UNHCR aperçu statistique](#)

L'asile en Suisse

La Suisse protège les personnes persécutées et les personnes qui risquent un grave danger dans leur pays.

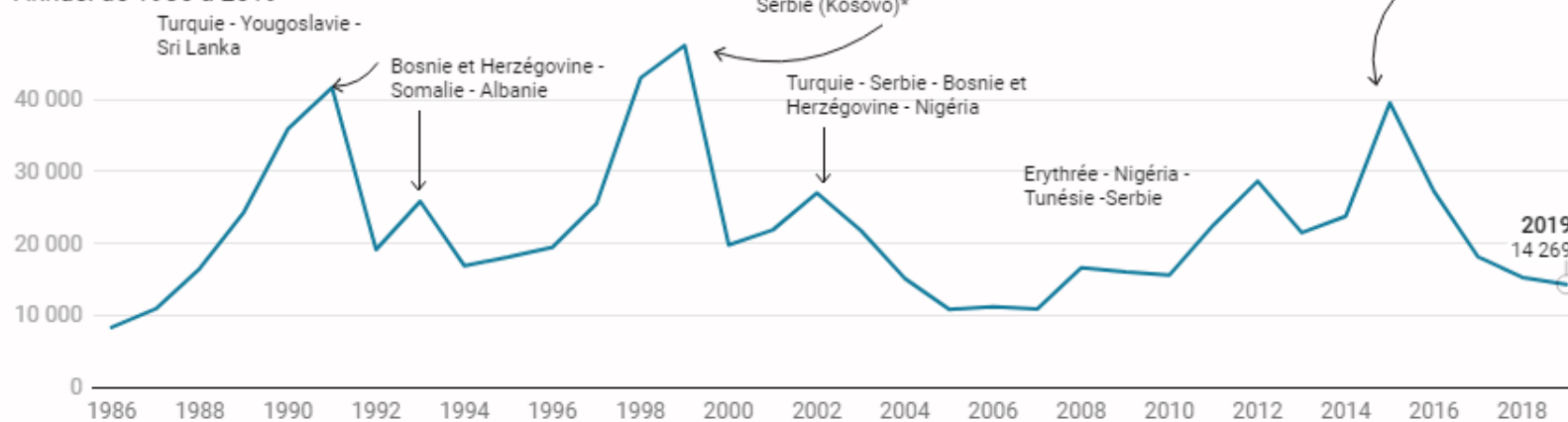
Les conditions sont définies dans la [loi sur l'Asile](#).

Si sa demande est refusée, le demandeur d'asile doit quitter la Suisse.



Nouvelles demandes d'asile en Suisse (avec principaux pays de provenances)

Annuel de 1986 à 2019

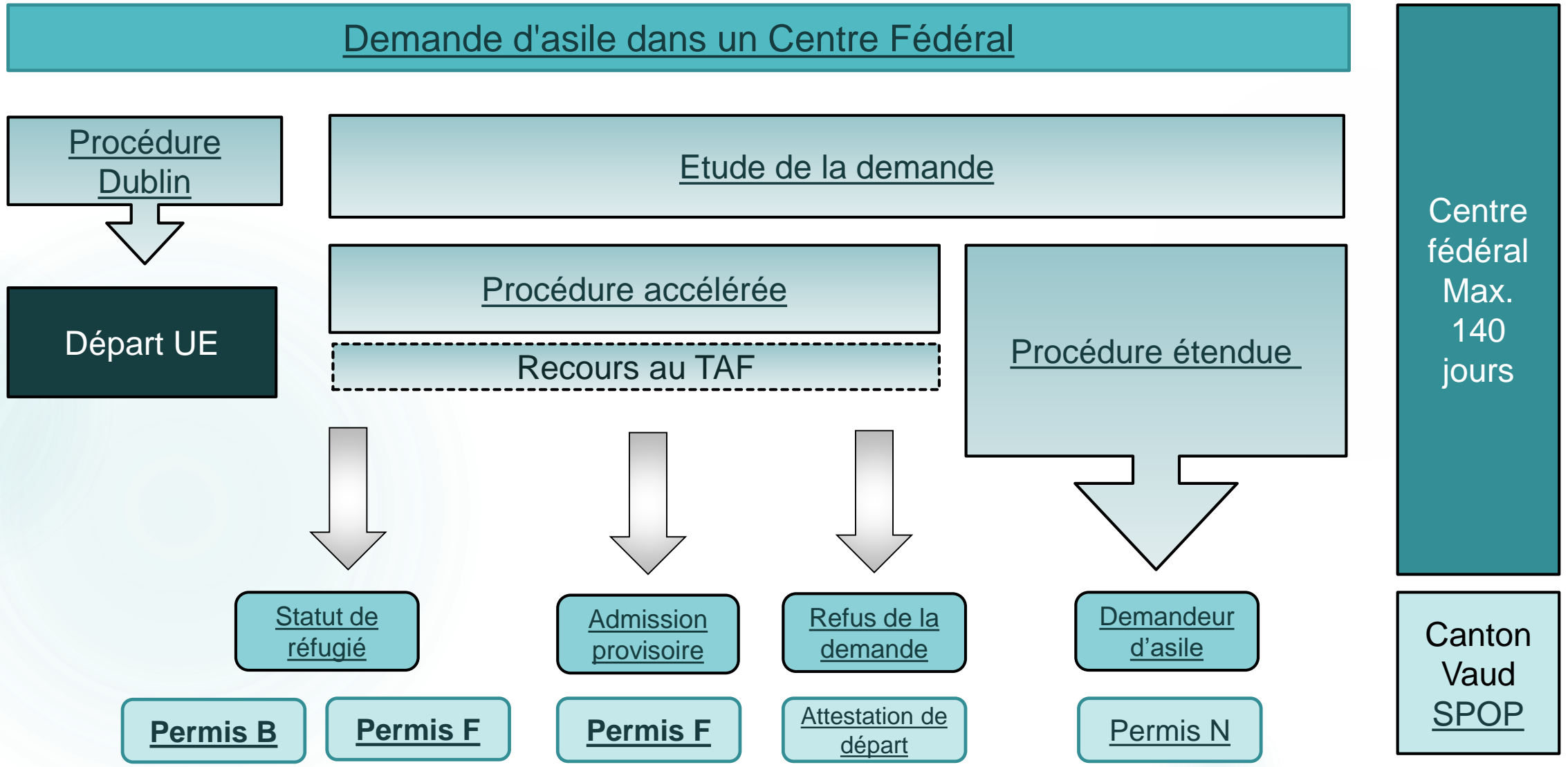


* Les personnes d'origines kosovares ne font l'objet d'une catégorie distincte que depuis l'indépendance du Kosovo en 2008. Elles étaient auparavant incluses dans d'autres données nationales (ex-Yougoslavie, Serbie-et-Monténégro, Serbie).Serbie)

SEM aperçu statistique



La procédure d'asile



La demande d'asile

La demande d'asile est traitée dans un Centre Fédéral pour requérants d'asile.



Le requérant d'asile reste dans le centre fédéral pendant la procédure. Durée maximale: 140 jours

Le SEM étudie les demandes d'asile.

La personne doit montrer son identité et collaborer avec les autorités.

Elle participe à des auditions et peut avoir un conseil juridique.

Le Secrétaire d'Etat aux Migrations (SEM) est une autorité Fédérale.



Le SEM rend les décisions sur la demande d'asile.

La personne peut faire recours auprès du Tribunal Administratif Fédéral (TAF).

Les Cantons doivent exécuter les décisions du SEM.

- Organiser l'accueil et l'aide sociale
- Organiser les renvois

Les procédures d'asile

La procédure Dublin

Si la personne a été enregistrée dans un pays européen, la Suisse n'étudie pas sa demande d'asile.

La personne doit retourner à ce pays.

SEM Procédure Dublin



La procédure étendue

Le SEM a besoin de temps pour étudier la demande. Il ne rend pas la décision dans les 140 jours.

La personne est attribuée à un Canton pour attendre la décision du SEM.

La procédure dure au maximum une année.

L'autorité responsable dans le Canton de Vaud est le Service de la Population SPOP.

L'EVAM et le CSIR organisent l'Aide sociale dans le canton de Vaud

La procédure accélérée

Le SEM rend une décision dans les 5 jours. Il est possible de faire recours au TAF.

Durée maximale: 100 jours.

La personne est attribuée à un Canton.

Les statuts et les droits

Statut de réfugié - Permis B

Les personnes persécutées (menaces, vie en danger) dans leur pays pour des raisons politiques, religieuses, de race ou de nationalité, d'appartenance à un groupe social déterminé.

Réfugié - Livret F

Certaines catégories de personnes qui ne peuvent pas être renvoyées.

Admission provisoire - Livret F

Les personnes qui ne peuvent pas être renvoyées (risque de traitement inhumain ou conflits, retour au pays impossible).

Demandeur d'asile - Livret N

Procédure étendue:
certaines demandes nécessitent plus de temps.

Les demandeurs d'asile sortent du centre pour attendre la décision (maximum 1 an).

Demande d'asile refusé

Attestation de départ - "papier blanc"

La demande d'asile est refusée et la personne doit quitter la Suisse.

Permis B Statut de réfugié

Les personnes persécutées (menaces, vie en danger) dans leur pays pour des raisons politiques, religieuses, de race ou de nationalité, d'appartenance à un groupe social déterminé.

Validité: 12 mois.
Renouvelé chaque
année

Travail autorisé
dans toute la
Suisse.

Aide sociale fourni
par le CSIR.

Activités et cours
de français mis en
place par le CSIR.

Regroupement
familial possible à
certaines conditions.

Changement de
canton possible en
cas d'emploi.

Voyage possible
sauf au pays
d'origine. Droit au
document de
voyage.

Permis C
après dix ans ou
après cinq ans si
intégration réussie

Permis F réfugié

Personnes considérées comme réfugiées mais exclues du statut de réfugié (motifs survenus après le départ, en raison de la fuite)

Renouvelé chaque année

Travail autorisé dans toute la Suisse.

Aide social fourni par le CSIR.

Activités et cours de français mis en place par le CSIR.

Regroupement familial possible à certaines conditions

Changement de canton possible en cas d'emploi.

Voyage à l'étranger possible sauf au pays d'origine. Droit au document de voyage.

Permis C (autorisation d'établissement) après dix ans; après cinq ans en cas d'intégration réussie.

Permis F Admission provisoire

Les personnes qui ne peuvent pas être renvoyées (risque de traitement inhumain, conflits, retour au pays impossible ou dangereux pour la santé).

Renouvelé chaque année. Le permis peut être levé lorsque la cause a cessé. La majorité reste durablement en Suisse.

Travail autorisé dans toute la Suisse.

Aide social fourni par l'EVAM.

Activités et cours organisés par l'EVAM

Regroupement familial possible après 3 ans et autonomie financière.

Changement de canton pas permis, sauf situation exceptionnelle.

Voyage à l'étranger pas permis, sauf autorisation exceptionnel.

Permis B après cinq ans de séjour en cas d'intégration poussée.

Permis N Requérant d'asile

Procédure étendue: la demande reste ouverte. Le SEM a maximum 1 an pour étudier le cas et donner réponse.

Renouvelé tous les 3 ou 6 mois

Travail dans le canton de résidence.
Obligation d'obtenir une autorisation.

Aide sociale fournie par le L'EVAM.

Activités et cours de français organisés par l'EVAM

Regroupement familial pas possible, sauf si la famille a déposé une demande d'asile dans un état européen

Changement de canton pas possible sauf situation exceptionnelle

Voyage à l'étranger pas possible. Exceptions à des conditions très restrictives.

Non, en attente de décision. Sauf situation exceptionnelle.

Demande d'asile refusée

Attestation de départ - "papier blanc"

La demande d'asile est refusée et la personne doit quitter la Suisse.

A renouveler tous les
2 à 30 jours

Pas de droit de
travailler.

Aide d'Urgence
fournie par l'EVAM

Activités après 3 ans
de séjour, organisés
par l'EVAM. Pas de
cours de français

Pas de regroupement
familial

Pas de regroupement
familial.

Pas de voyage à
l'étranger

En principe non.
Réexamen ou nouvelle
demande d'asile.
Exceptionnellement
Permis B en cas
d'intégration poussée.

L'intégration en suisse

Vous pouvez obtenir plus de droits à l'avenir.

Le permis B

Le permis C

Naturalisation

Le droits sont liés à votre intégration:

- Nombre d'années en Suisse et dans le canton
- Connaissance d'une langue nationale
- Emploi et autonomie financière
- Respect de la loi
- Pas de dette

Pour la naturalisation il faut ajouter la connaissance de la culture suisse.



Aide et information juridique



[Eper droit d'asile](#)



[Osar.ch](https://www.osar.ch)



[Asylex](https://www.asylex.ch)



[Asile.ch](https://www.asile.ch)